

COMMENT RAISONNER LA FERTILISATION DES CULTURES EN MARAICHAGE

VOUS VOULEZ...

Comprendre les implications des évolutions réglementaires de la directive nitrates et identifier des pratiques agronomiques permettant de respecter la réglementation, de faire des économies en réduisant les engrais et d'améliorer la qualité de l'eau

Contenu de la formation :

- Le contexte réglementaire et les évolutions récentes du nouveau programme d'action régional de la directive nitrates
- Les grands principes de la fertilisation et de la nutrition des plantes
- Les différents types d'effluents, d'engrais et les règles d'usage associées
- Les couverts végétaux
- Les plafonds GREN
- Le plan de fumure prévisionnel et cahier d'épandage

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama - Apports du formateur
- Quizz sur la directive nitrates
- Références, expérimentations menées sur la fertilisation des cultures légumières
- Réflexions, échanges et travaux individuels sur la réalisation d'un plan de fumure prévisionnel et cahier d'épandage

Intervenante :

Cécile SALPIN - Conseillère en productions légumières, chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

Durée :
2 demi-journées

Horaires :
14 h - 17 h 30

Responsable de stage :
Cécile SALPIN
02 41 96 76 50
cecile.salpin@pl.chambagri.fr

Tarif : 0 €
(voir bulletin d'inscription)
Les déplacements sont à la charge du participant.

Public :
Agriculteurs des Pays de la Loire

Faites-nous part de vos attentes.

Merci de bien vouloir répondre au questionnaire ci-dessous. Il permettra au(x) formateur(s) de mieux cerner vos attentes pour adapter la formation au plus près de vos besoins.

1 - Quelle(s) méthode(s) utilisez-vous pour raisonner la fertilisation des cultures légumières sur votre exploitation ?

.....
.....

2 - Connaissez-vous les différents éléments de la directive nitrates ?

.....
.....

3 - Avez-vous des questions, suggestions ou attentes particulières ?

.....
.....

4 - Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

OUI NON

Si oui laquelle et quand ?

.....
.....
.....
.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

COMMENT RAISONNER LA FERTILISATION DES CULTURES EN MARAICHAGES

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone : _/ _/ _/ _/ _/ _/

Portable : _/ _/ _/ _/ _/ _/

Email :

Date de naissance : _/ _/ _/

Lieu de naissance :

Nom de la société :

Cochez votre statut professionnel
(il détermine le tarif de la formation)

- Exploitant agricole, conjoint collaborateur
→ Tarif de la formation : 0 €
- Salarié agricole et autres
(préciser :))
→ Tarif de la formation : 200 €

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription
dès réception à :

Olga BARTHELEMY
Chambre d'Agriculture
5 PLACE DE LA REPUBLIQUE
BEAUFORT EN VALLEE
49250 BEAUFORT EN ANJOU

olga.barthelemy@pl.chambagri.fr

**Avant d'envoyer votre inscription, merci de
vérifier que vous avez bien complété le verso
de ce bulletin d'inscription.**

INFORMATIONS PRATIQUES

Crédit d'impôt : si vous participez à une formation en tant que chef d'entreprise et relevez du régime réel d'imposition sur les bénéfices ou de l'impôt sur les sociétés, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt sur la durée de la formation, soit environ 69 €/jour.

Aide au remplacement : vous pouvez bénéficier d'une aide au remplacement à condition d'avoir recours à une association de remplacement dans les 90 jours après la date de votre participation à chaque journée de formation. **Renseignement auprès du SERVICE DE REMPLACEMENT de votre département.**

Conditions générales : l'inscription déclenchera l'envoi d'un contrat de formation ; elle sera définitive à la réception du règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire (les modalités financières seront précisées dans le contrat de formation). Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Annulation : notre organisme se réserve la possibilité d'annuler la formation si les effectifs sont insuffisants et en cas de force majeure. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais et les frais d'inscriptions retournés. Les absences du stagiaire ne donnent pas lieu au remboursement des frais de formation sauf cas de force majeure.

Votre Chambre d'agriculture est
reconnue pour la qualité de ses
formations et de son conseil.



RETROUVEZ NOTRE OFFRE DE FORMATION SUR
www.la-terre-mon-avenir.com

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Siège social : 9, rue André Brouard
CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02

AVEC LE SOUTIEN
FINANCIER DE
vivea

LA FORMATION L'ÉNERGIE DE VOS PROJETS

COMMENT RAISONNER LA FERTILISATION DES CULTURES EN MARAICHAGE

A BEAUFORT EN VALLEE
2 demi-journées

8 et 15 Février 2019

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE